

6.00 crédits

Q2

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Gilles
Thèmes abordés	Le stage « Pratique professionnelle » en Master vise l'intégration et l'intervention progressive de l'étudiant-e dans un milieu professionnel. Le stage proprement dit est de type « observation – immersion » et se tient dans un bureau d'architecture. Les objectifs d'apprentissage sont : • 1. S'intégrer dans une activité de projet, observer le fonctionnement d'un bureau et les différentes étapes d'un projet et mettre ses acquis en pratique. • 2. Prendre conscience de ses compétences dans un milieu professionnel et situer le rôle et les responsabilités d'un-e architecte dans l'acte de bâtir.
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : • Cibler ses objectifs d'apprentissage et planifier professionnellement une rencontre avec le monde du travail, • Décrire des tâches spécifiques d'un bureau d'architecture et analyser des attitudes et des postures professionnelles, • Établir des liens entre la pratique professionnelle et ses cours théoriques et/ou son TFE, • Analyser l'organisation et le fonctionnement d'un bureau d'architecture dans ses relations avec les autres intervenants de l'acte de bâtir, • Évaluer sa propre pratique professionnelle et faire émerger des pistes d'ajustement. Contribution au référentiel des acquis d'apprentissage Eu égard au référentiel d'acquis d'apprentissage (AA) du programme, ce cours contribue au développement et à l'acquisition des AA suivants : • AA1.1 Hiérarchiser les paramètres et les enjeux d'une situation donnée. • AA1.2 Justifier les intentions et les choix d'un projet d'architecture aux différentes échelles d'intervention. • AA3.3 Comprendre et croiser des savoirs scientifiques et techniques en vue de concrétiser un projet d'architecture. • AA4.4 Comprendre et évaluer les conséquences environnementales, sociales et économiques de choix architecturaux. • AA5.1 Agir en acteur-riche conscient-e de ses responsabilités. • AA5.2 Communiquer de façon attentive, inclusive et efficace avec les multiples intervenant-es du projet d'architecture.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	L'unité d'enseignement Stage master [LARC2271] est une activité donnant lieu à une note unique. A la fin du stage, le/la Maître de stage est invité.e à communiquer une évaluation <i>formative</i> (non cotée, à vocation d'informer le/la stagiaire) sur une fiche d'évaluation spécifique. La fiche d'évaluation est jointe au rapport de stage. Les acquis de l'étudiant-e sont évalués par le/la Coordinateur.trice des stages, sur base du rapport de stage rédigé par l'étudiant-e La note finale certificative est créditée en fin de cycle, en Q10 pour le cycle Master, même si l'étudiant-e a effectué son stage avant (pendant son Master 1 ou entre Master 1 et Master 2). Une cotation inférieure à 10/20 entraîne l'obligation de refaire un stage, en totalité (20 jours ouvrables) ou en partie (moins de 15 jours ouvrables) ou, ou d'en recommencer le rapport, selon les indications du/de la Coordinateur-riche de stage.

Méthodes d'enseignement	<u>Avant le stage : la mise en projet</u> Avant le stage, l'étudiant-e prépare son stage en lien avec les cours théoriques. Le travail préparatoire consiste à : • Prendre connaissance des attendus du stage ; • Cibler ses objectifs personnels, établir les liens avec ses cours théoriques, son TFE et/ou ses envies de pratique professionnelle ; • Déterminer le lieu du stage, rédiger sa candidature et rencontrer son-sa maître de stage ; • Formuler et faire valider ses propositions <u>Pendant : le stage proprement-dit</u> Le stage met l'étudiant-e en situation réelle de travail. Il constitue un apprentissage à la fois : • Formel : la mise en pratique de ses talents d'architecte pour la conception, la production et/ou le développement de projets d'architecture, ... • Informel : l'accueil par des personnes, l'intégration dans une équipe, les rencontres délibérées ou fortuites, ... Il lui offre l'opportunité d'expérimenter sa propre pratique professionnelle et de gérer des situations complexes et authentiques. En même temps, le cadre sécurisé lui permet d'analyser sa pratique et de faire émerger des pistes d'ajustements par : • La mise en place d'un processus réflexif sur sa perception de la profession et sur ses attendus en liens avec ses études ; • Le Feedback de son-sa maître de stage <u>Après le stage : le retour sur l'action</u> Après le stage, l'étudiant-e procède à la rédaction de son rapport de stage. Cette prise de recul lui permet de créer du sens, de lire la situation vécue. Le rapport de stage est personnel et présente 3 aspects : • Descriptif : La structure d'accueil et son organisation générale, les projets et l'implication de l'étudiant-e dans ceux-ci ; • Analytique : La mise en évidence de modes de fonctionnement, de processus, des rôles des intervenants, de contraintes, de perspectives, ... • Réflexif : Le ressenti de l'étudiant-e à l'issue du stage et ses piste de développement.
Contenu	Le stage induit l'intégration dans une équipe de projet, la participation à une étape de développement du projet d'architecture au stade de la conception et/ou de suivi et une analyse des modes opératoires de l'équipe. Guidé par le-la maître de stage, l'étudiant-e développe des connaissances pratiques, des attitudes et des postures professionnelles. En parallèle, l'étudiant-e est invité.e à opérer une analyse réflexive sur son stage, permettant d'évoluer dans ses pratiques et de se forger une identité professionnelle tout en prenant conscience de ses responsabilités. <u>Période et durée :</u> Le stage proprement dit a une durée de 20 jours ouvrables (4 semaines). Il peut éventuellement être réparti en deux périodes de minimum 10 jours dans une même structure (soit 10 + 10 jours). Le stage s'effectue en dehors des autres activités pédagogiques, en dehors de périodes de cours. En principe, l'étudiant-e effectue chaque période de stage de manière continue pendant une ou plusieurs semaines, tenant compte du calendrier académique. Il est toutefois possible d'étaler une période de stage sur des jours isolés (par exemple tous les vendredis). <u>Lieu :</u> Le stage s'effectue en bureau d'études dans une structure intervenant dans la conception architecturale ou urbanistique. Il requiert sur place la présence d'un-e architecte ou ingénieur-e architecte qui, en tant que maître de stage, assurera le cadre d'apprentissage de l'étudiant-e. D'autres types de structure d'accueil sont possibles mais uniquement dans le cadre des cours au choix : <i>Stage spécialisé : Etudiant chercheur [LARCB 2078]</i>, <i>Stage spécialisé Acteurs de terrain [LARCB 2079]</i> et <i>Stage spécialisé : Construire durablement [LARCB 1002]</i>. Le stage s'effectue en Belgique ou à l'étranger. <u>Organisation et encadrement :</u> La faculté LOCI : La Faculté LOCI assure le cadre institutionnel de l'activité : elle valide le stage comme activité pédagogique. Au sein de la Faculté, le-la Coordinateur-riche des stages assure le cadre pédagogique de l'unité d'enseignement. Le secrétariat de la Faculté assure le cadre administratif de l'unité d'enseignement. La Faculté assure les stages prestés dans le cadre des études : l'UCLouvain a souscrit une assurance couvrant les accidents survenus aux étudiants sur le trajet ou sur les lieux d'un stage. Les détails de celle-ci sont consultables à l'adresse http://www.uclouvain.be/assurances.html. Le-la maître de stage :

	Le-la Maître de stage offre à l'étudiant-e l'opportunité du stage et en assure le suivi. Il offre un cadre situationnel bienveillant et formatif, permettant les apprentissages. Remarque : Conformément à l'article 21 du Règlement général des examens, "<i>aucun membre du jury ne peut prendre part à l'examen de son conjoint ou d'un parent ou allié jusqu'au quatrième degré inclusivement, ...</i>", un parent (tel que mentionné ci-avant) ne peut donc pas être choisi comme Maître de stage. L'étudiant-e : L'étudiant-e effectuant le stage est inscrit-e dans le cycle Master (en Master 1 ou en Master 2)
Ressources en ligne	Les documents suivants sont disponibles sur Moodle, à la page du cours : • <i>Vade-mecum</i> détaillant les informations nécessaires: les attendus, les étapes, l'évaluation, ... • <i>Fiche 1 - Validation de stage</i> • <i>Fiche 2 - Convention de stage</i> • <i>Fiche 3 : Attestation de Stage</i>
Faculté ou entité en charge:	LOCI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en architecture/ BXL	ARCB2M	6		